IZON

Envoyé en préfecture le 06/07/2025
Reçu en préfecture le 06/07/2025
Publié le 06 JUIL. 2025
ID : 033-213302078-20250706-DELIB202531-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025.31 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT- AIDE AUX MAIRES BATISSEURS

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	25 JUIN 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	3 JUILLET 2025
Conseillers présents	19	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	9	Secrétaire de séance	Caroline GLIZE - Ajointe

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe		X		Gilles Bouey
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM		X		Chantal Caro
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM				
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM				
LARGOUET Karyn, CM		X		Joël Massy
GANNE Arnaud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Brigitte Nabet-Girard
VIDORRETA Virginie, CM		X		Caroline Glize
MEZERGUE Clément, CM		X		Anne-Marie Sarrazin
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM		X		Sophie Carrère
CARRERE Sophie, CM				
MALVILLE Frédéric, CM		X		Philippe Girard
BOISSEAU Marc, CM		X		André Veyssière
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Envoyé en préfecture le 06/07/2025
Reçu en préfecture le 06/07/2025
Publié le 06 JUIL. 2025
ID : 033-213302078-20250706-DELIB202531-DE

Délibération 2025.31

SUBVENTION - APPELS A PROJETS "FONDS VERT– AIDE AUX MAIRES BATISSEURS"

L'appel à projet vise à soutenir les maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements. Sont éligibles les opérations créant au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027.

Considérant le fait que la commune d'Izon est signataire d'un contrat de mixité sociale et que 3 projets sont éligibles à l'appel à projet à savoir :

- un projet de 19 logements sociaux avenue de Caverne porté par Nacarat ;
- un projet 20 logements sociaux 413 Avenue du Général de Gaulle porté par Domofrance ;
- un projet 55 logements sociaux 32 rue Ferreyre porté par AFC Promotion ;
- un projet de 39 logements sociaux au 476 Avenue du Général de Gaulle porté par Noalis
- un projet de 1 logement au 493 Avenue du Général de Gaulle porté par un particulier.

Considérant que la Préfecture de Nouvelle Aquitaine a retenu le montant d'aide forfaitaire suivant :

- Une aide socle de 1 000 par logement ;
- Un bonus allant à 3000€ par logement social ;
- Un bonus de 1 000 € pour les communes carencées signataires d'un contrat de mixité sociale

Il convient de solliciter une aide à hauteur de 670 000 € pour l'ensemble de ces opérations au titre du fonds vert – aide aux maires bâtisseurs.

Il est proposé au conseil municipal de :

➢ SOLLICITER l'Etat au titre du Fonds vert dans le cadre du projet visé ci-dessus dans le cadre du plan de financement prévisionnel précité.
➢ AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférent au dossier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

✓ SOLLICITE l'Etat au titre du Fonds vert dans le cadre du projet visé ci-dessus dans le cadre du plan de financement prévisionnel précité.

Envoyé en préfecture le 06/07/2025
Reçu en préfecture le 06/07/2025
Publié le 06 JUIL. 2025
ID : 033-213302078-20250706-DELIB202531-DE

✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférent au dossier.

Publiée le

Le Secrétaire de séance

Caroline GLIZE

Fait à Izon, le 03 juillet 2025

Le Maire,

MAIRIE D'IZON 33450

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.